



## TARIFICATION

### LOCATIONS ET REDACTIONS D'ACTES

#### ***BIEN CONSTITUANT LA RESIDENCE PRINCIPALE***

Conformément aux dispositions de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et du décret 2014-890 du 1er avril 2014, les honoraires imputables à chacune des parties pour l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'établissement de l'état des lieux, sont plafonnés à :

- 13 € TTC au mètre carré habitable en zone tendue
- 11 € TTC au mètre carré habitable pour le reste du territoire
- Ces valeurs fixées en 2014, seront révisables dans les conditions légales au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.
- La part propriétaire relative à ces tâches sera égale à celle du locataire.
- Honoraires de recherche de locataire exclusivement à la charge du propriétaire : 50 € TTC

#### ***PARKING OU GARAGE***

- Honoraires imputables à chacune des parties pour l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'établissement de l'état des lieux : 100.00 €
- La part propriétaire relative à ces tâches sera égale à celle du locataire.
- Honoraires de recherche de locataire exclusivement à la charge du propriétaire : 25 € TTC

#### ***LOCAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX***

- Honoraires imputables à chacune des parties pour l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'établissement de l'état des lieux : 10% HT du loyer annuel charges comprises.
- La part propriétaire relative à ces tâches sera égale à celle du locataire.
- Honoraires de recherche de locataire exclusivement à la charge du propriétaire : 100 € TTC

### HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

- Locaux à usage d'habitation : 5.84% HC, calculés sur les sommes encaissées, soit 7% TTC.
- Locaux professionnels ou commerciaux : 6.67% HC, calculés sur les sommes encaissées, soit 8% TTC.
- Garages et parkings : 12.50% HC, calculés sur les sommes encaissées, soit 15% TTC.

### DIVERS

- Avenant apporté à tout contrat = 150,00 € TTC
- Frais de copie de contrat : 5.00 € TTC (hors envoi par mail)
- Frais de traitement de chèque impayé : 20.00 € TTC

### HONORAIRES VENTE

- TARIF A : jusqu'à 50 000 € ..... Forfait de 3 500€ TTC
- TARIF B : de 50 001 € à 100 000 € ..... Forfait de 8 000 € TTC
- TARIF C : de 100 001 € à 250 000 € ..... Forfait de 10 000 TTC
- TARIF D : de 250 001 € à 500 000 € ..... 5% TTC
- TARIF E : au-delà de 500 001 ..... 4% TTC

Médiateur : CNPM - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT-CHAMOND -Fixe : 09.88.30.27.72 -  
Portable : 06.67.63.11.03 - [www.cnpm-mediation-consommation.eu](http://www.cnpm-mediation-consommation.eu)

